

# CONSEIL MUNICIPAL



## DU 14 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal s'est tenu le 14 octobre 2020 avec 33 présents sur 35 conseillers en exercice, 34 voix exprimées.

■ **Dél. 2020\_10\_155 – Budget principal - Budget supplémentaire 2020** - Votée avec 29 voix pour et 5 voix contre

■ **Dél. 2020\_10\_156 - Budget principal exercice 2019 – Affectation du résultat** - Votée avec 29 voix pour et 5 voix contre

■ **Dél. 2020\_10\_157 - Contribution financière 2020 aux ateliers Médicis** - Votée à l'unanimité, Monsieur Xavier LEMOINE NPPPV

■ **Dél. 2020\_10\_158 – Subventions attribuées aux diverses associations pour l'année 2020** - 2200 euros pour ADS : votée à l'unanimité; 700 euros pour Horizon Cancer : votée à l'unanimité; 880 euros pour Montfermeil Arc Club : votée à l'unanimité; 300 euros pour Gymnastique Volontaire de Montfermeil GVM : votée avec 33

voix pour et 1 NPPPV ; 3600 euros pour Association Gymnastique de Montfermeil - AGM : votée à l'unanimité; 485 euros pour Rando Montfermeil : votée à l'unanimité; 1500 euros pour JJB Montfermeil : votée à l'unanimité; 1700 euros pour Boxing Club Iris Montfermeil : votée à l'unanimité.

■ **Dél. 2020\_10\_159 – Subvention exceptionnelle attribuée à l'association gymnastique Montfermeil dans le cadre de l'acquisition d'une bâche de protection** - Votée à l'unanimité

■ **Dél. 2020\_10\_160 – Désignation d'un représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration d'Arrimages** - Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions. et 1 NPPPV, désigne Monsieur Xaver LEMOINE comme représentant de la ville de Montfermeil pour siéger au Conseil d'Administration d'Arrimages.

■ **Dél. 2020\_10\_161 – Convention pour la mise à disposition de service de la ville de Montfermeil envers le SIVU CMRD pour la gestion du personnel** - Votée avec

30 voix pour et 4 NPPPV

■ **Dél. 2020\_10\_162 - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Montfermeil et l'association Montfermeil Tennis 93** - Votée à l'unanimité.

■ **Dél. 2020\_10\_163 – Décisions prises par le maire en vertu de l'article I.2122-22 du C.G.C.T** -

Fin des débats à 22 h 05.

RETROUVEZ VOTRE CONSEIL MUNICIPAL VIA



[ville-montfermeil.fr](http://ville-montfermeil.fr)